

Le 12 août 2010

Les experts en santé des femmes recommandent le dépistage et le signalement de la consommation d'alcool avant et pendant la grossesse en vue de prévenir l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF)

Ottawa – L'édition du mois d'août du Journal d'obstétrique et gynécologie du Canada présente une nouvelle directive clinique de consensus, qui recommande le dépistage périodique de la consommation d'alcool chez toutes les femmes enceintes et en âge de procréer.

Cette directive clinique, élaborée par la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) et entérinée par l'Association canadienne des sages-femmes (ACSF), l'Association canadienne des infirmières et infirmiers en périnatalité et en santé des femmes (CAPWHN), le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), Motherisk et la Société de la médecine rurale du Canada (SMRC), met de l'avant des recommandations, à l'intention des professionnels de la santé, sur les méthodes de pratique optimale à utiliser pour l'évaluation, l'offre de conseils et l'intervention en ce qui a trait à la consommation d'alcool, de manière à aider à prévenir l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF).

Cette nouvelle directive clinique, financée par l'Agence de la santé publique du Canada, est fondée sur un examen exhaustif de données scientifiques et de méthodes de pratique optimale découlant de différents outils de dépistage et initiatives de prévention, de manière à favoriser une utilisation appropriée dans le contexte de la pratique clinique. Cela améliorera la capacité qu'ont les professionnels de la santé d'offrir des renseignements et des conseils au sujet des risques avant la conception, tout au long de la grossesse et pendant l'allaitement maternel.

L'honorable Leona Aglukkaq, ministre fédérale de la Santé, a appuyé l'adoption de cette nouvelle directive clinique sur l'alcool et la grossesse en déclarant que « *notre gouvernement reconnaît les nombreuses conséquences néfastes de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale sur les familles et la société canadiennes. Afin d'aider les mères canadiennes d'aujourd'hui et de demain à avoir une issue saine à leur grossesse, la nouvelle directive clinique explique bien clairement que le choix le plus sûr pendant la grossesse est de ne pas consommer d'alcool du tout.* »

.../2

Le dépistage et le signalement de la consommation d'alcool avant et pendant la grossesse sont considérés comme étant une façon pratique d'améliorer les issues de santé foëto-maternelle à l'aide des approches suivantes :

1. identification et réduction précoces du problème de consommation d'alcool chez la mère;
2. identification précoce des enfants exposés; et
3. diagnostic plus précoce de l'ETCAF.

Certains fournisseurs de soins se sentent mal à l'aise de poser des questions au sujet de la consommation d'alcool. D'autres ne connaissent pas les services qui sont disponibles dans leur collectivité en ce qui a trait au traitement des problèmes d'alcool et au counseling, manquent de temps ou croient que le dépistage de la consommation d'alcool dépasse le cadre de leur pratique. La nouvelle directive clinique cherche à faire du dépistage de la consommation d'alcool et de l'offre de soutien aux femmes présentant des risques une partie courante de toute consultation auprès d'un professionnel de la santé.

« Il est aussi inquiétant de constater le manque de cohérence au niveau de l'offre de conseils médicaux sur le plan de la faible consommation d'alcool. La directive clinique stipule clairement qu'il n'existe pas de durée, de quantité ou de types d'alcool qui sont sûrs en matière de consommation pendant la grossesse », affirme le Dr Ahmed Ezzat, président de la SOGC. « Le fait de discuter de la consommation d'alcool dans un esprit de collaboration favorisera la prise de décisions éclairées. »

Poser des questions au sujet de la consommation d'alcool et de l'utilisation d'autres substances devrait faire partie intégrante de la pratique; cela étant dit, il serait tout aussi important d'aider les femmes à réduire ou à éliminer la consommation d'alcool entraînant des risques. Des données fiables montrent l'efficacité de courtes séances de counseling.

« L'offre de conseils aux jeunes femmes peut non seulement réduire la consommation d'alcool entraînant des risques, mais aussi augmenter le recours à la contraception. La directive clinique devrait aider à assurer que les professionnels de la santé offrent aux Canadiennes un discours plus cohérent. Les protocoles utilisés et les conseils offerts en ce qui concerne la consommation d'alcool et la grossesse ne devraient pas différer d'une province à l'autre, d'un hôpital à l'autre, ou même d'un professionnel de la santé à l'autre », soutient le Dr Pascal Croteau, vice-président, section Québec, de la SMRC.

« Bien que l'abstinence représente le meilleur choix pour une femme enceinte ou pour une femme qui pourrait le devenir, elle ne constitue pas toujours une option viable pour une femme qui a développé une dépendance. Nous devons être prêts à offrir des encouragements et des stratégies de traitement et de réduction des préjudices à ces femmes », affirme le Dr Gideon Koren, directeur du programme Motherisk du *Hospital for Sick Children* de Toronto.

Les femmes peuvent être moins portées à faire part de problèmes liés à la consommation d'alcool pour un certain nombre de raisons. L'abus d'alcool et d'autres drogues chez les femmes entraîne toujours beaucoup de stigmatisation. En effet, certaines femmes font face à une résistance considérable de la part des partenaires, des amis et de la famille lorsque vient le temps de chercher un traitement. La directive clinique indique qu'il revient aux fournisseurs de soins de trouver des moyens d'aborder le sujet de façon respectueuse et professionnelle, afin de créer un environnement sûr qui incitera les femmes à parler de leur consommation d'alcool.

.../3

« Il est essentiel que tous les praticiens offrent des soins prénatals respectueux et rigoureux, tout en œuvrant à réduire les préjudices pour le fœtus. La directive clinique offre des lignes directrices tant pour ce qui est du respect envers les femmes que de la réduction des préjudices », affirme Mme Gisela Becker, présidente de l'Association canadienne des sages-femmes.

En fait, la directive clinique indique que les femmes enceintes qui présentent un problème d'alcool ou une dépendance à l'alcool devraient avoir la priorité en ce qui concerne l'accès à des programmes de gestion et de traitement du sevrage. Nous voulons aider à faire en sorte que toutes les femmes obtiennent les services de dépistage et de counseling les plus efficaces en ce qui a trait à la consommation d'alcool avant et pendant la grossesse.

« Nous savons que l'éducation et le dépistage de problèmes d'alcool chez la mère présentent beaucoup de possibilités sur le plan de la prévention », ajoute Mme Luisa Ciofani, représentante de la CAPWHN. « Il est impératif que nous abordions les enjeux éventuels avec les femmes et les familles aussitôt que possible, alors qu'il est encore possible de changer les choses et d'éviter d'importants obstacles. »

- 30 -

Personne-ressource :

Geneviève St-Gelais
Société des obstétriciens et gynécologues du Canada
(613) 730-4192 ou 1-800-561-2416, poste 329

